

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le **4 avril 2022** avait lieu une réunion régulière du conseil municipal tenue à 19 :00 à la salle municipale.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : Michel Chiasson, Gaétan Gauthier, Rogatien Boulianne, Anny-Pier Routhier par zoom et Pierre Boudreault.

Madame Christiane Laporte, greffière-trésorière adjointe était également présente.

**22.04.74 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur Michel Chiasson  
Et résolu unanimement :

**D'accepter** l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**Accepté** à l'unanimité.

**22.04.75 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 mars 2022**

**Il est proposé** par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement d'accepter l'exemption de lecture et d'adopter le procès-verbal du **7 mars 2022**.

**Adopté** à l'unanimité.

**22.04.76 LISTE DES COMPTES NO. 3 DE MARS 2022**

**Il est proposé** par monsieur Michel Chiasson et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes telle que présentée.

La liste des comptes à payer est de **29 888.10\$**, la liste des salaires payés est de **13 829.15\$** et les comptes payés est de **24 424.44\$**. Pour un total de **68 141.69\$** pour le mois de mars.

**Adopté** à l'unanimité.

**22.04.77 SIGNATURE DU CODE D'ÉTHIQUE**

Madame Denise procède à la signature du nouveau code d'éthique

**22.04.78 SUIVI DE DOSSIER MACHINE À GLACE**

La municipalité a procédé à l'achat d'une nouvelle machine à glace pour remplacer celle du bar qui ne fonctionnait plus.

**22.04.79      RÉSOLUTION ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION  
2023-2025**

ATTENDU QUE l'équilibration du rôle sert à modifier tout ou en partie des valeurs inscrites au rôle en vigueur dans le but d'éliminer le plus possible des écarts entre les proportions de la valeur réelle que représentent les valeurs inscrites au rôle;

ATTENDU QUE l'équilibre des rôles est conçu afin de rétablir l'équité entre les contribuables et éviter des variations de valeur encore plus importantes après une autre période de trois ans;

ATTENDU QUE suite à l'analyse effectuée, la recommandation de CÉVIMEC – BTF, évaluateurs agréés, est de procéder à une équilibration du rôle d'évaluation.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Boudreault

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise CÉVIMEC – BTF à procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation pour 2023-2024-2025.

**22.04.80      VENTE TERRAIN 333, RUE WILLIAM-TREMBLAY**

**Il est proposé par** monsieur Rogatien Boulianne

et résolu unanimement :

**Que le conseil municipal** accepte l'offre d'achat de Madame Amélie

Duchesne et Monsieur Billy Lavoie pour un terrain résidentiel situé au

**333, rue William-Tremblay, Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0, cadastre no**

**6 288 743.**

Il est résolu également d'autoriser Madame Denise Lamontagne, à signer tous documents relatifs à la vente de ce terrain.

**22.04.81      DÉCLARATION CHIENS DANGEREUX**

**ATTENDU QUE** dans les dernières semaines il nous a été rapporté deux cas où un chien s'est attaqué à un autre chien;

**ATTENDU QUE** lors de ces incidents les chiens fautifs n'étaient pas attachés;

**ATTENDU QU'**il est du devoir de la municipalité de faire respecter ses règlements concernant les animaux;

**Il est proposé par** monsieur Gaétan Gauthier

**Et résolu** à l'unanimité

Que les propriétaires de ces chiens soient contactés par lettre afin qu'il leur soit mentionner les actions qu'ils doivent prendre afin d'éviter que de telles situations se reproduisent.

**22.04.82      RÉSOLUTION BUREAU GOUVERNEMENTAUX PARTAGÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Gaétan Gauthier

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc demande :

- Au élus du gouvernement du Québec d’implanter un second BGP au sein de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de respecter ce qu’il évoque dans son plan de régionalisation; et,
- Qu’une rencontre avec Mme Sonia Label, Ministre responsable de l’Administration gouvernementale, ait lieu rapidement avec les élus de la MRC de Maria-Chapdelaine afin de faire part des différents enjeux et préoccupations à l’égard du présent dossier.

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, à M. François Legault, Premier ministre du Québec, Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mme Nancy Guillemette, Députée de la circonscription de Roberval et à Mme Sonia Label, Ministre responsable de l’Administration gouvernementale.

**22.04.83      RÉSOLUTION ENVOI DE LA LISTE DES VENTES POUR TAXES**

**ATTENDU QUE** les municipalités ont l’obligation légale de percevoir les taxes foncières;

**CONSIDÉRANT** six propriétaires sont en défaut de paiement pour des taxes de 2020 pour un montant de \$8 093.03.

**CONSIDÉRANT QUE** c’est la MRC Maria-Chapdelaine qui est mandatée pour procéder aux ventes pour non paiement des taxes;

**Il est proposé** par M. Pierre Boudreault que la liste des propriétaires en défaut soit transmise à la MRC Maria-Chapdelaine.

**Adopté** à l’unanimité.

**22.04.84      AUTORISATION DE PASSAGE DEMI-MARATHON DES BLEUETS**

**Il est proposé** par monsieur Rogatien Boulianne

**Et résolu** unanimement

Qu’une autorisation de passage sur le territoire de la municipalité de Sainte-Jeanne-d’Arc soit accordée au Demi-Marathon des Bleuets pour leur course populaire qui se tiendra le 22 mai 2022.

.

**22.04.85      ADOPTION DE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L’UTILISATION DE L’EAU POTABLE**

**Il est proposé** par monsieur Gaétan Gauthier

Pour faire suite au dépôt de la motion lors de la rencontre du 07 mars 2022, d’adopter le règlement sur l’utilisation de l’eau potable tel que présenté.

**Adopté** à l’unanimité.

**CORRESPONDANCE**

**22.04.86      FESTIVAL LA NOTE EN FOLIE DE SAINT-AUGUSTIN**

**Il est proposé** par monsieur Pierre Boudreault

De faire l'achat du forfait 3 soit une commandite de \$250.00 donnant droit à 2 billets souper/spectacle pour le Festival La note en folie de Saint-Augustin qui se tiendra les 17 et 18 juin 2022.

**Adopté** à l'unanimité.

#### **VARIA**

#### **22.04.87      RÉSOLUTION D'EMBAUCHE**

**Il est proposé** par monsieur Rogatien Boulianne

De procéder à l'embauche de monsieur Gaétan Lambert comme responsable des travaux publics tel que recommandé par le comité des ressources humaines.

**Adopté** à l'unanimité.

#### **22.03.73      PÉRIODE DE QUESTION**

Nous n'avons reçu aucune question.

#### **\*\* LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À **19 :23**, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.

**Adopté** à l'unanimité.

---

**Denise Lamontagne,**  
Mairesse

---

**Christiane Laporte,**  
Greffière-trésorière adjointe